

Avis au public

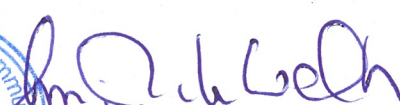
Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que:

- par délibération du 6 février 2026, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 24 février 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 26 février 2026, no de référence 322/26/CR, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a confirmé le règlement du 26 janvier 2026 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Heiderscheid;
- par délibération du 6 février 2026, approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 24 février 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 26 février 2026, no de référence 322/26/CR, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a confirmé le règlement du 26 janvier 2026 du collège des bourgmestre et échevins portant sur une réglementation temporaire de la circulation à Esch-sur-Sûre.

Le texte intégral des règlements est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 2 mars 2026

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, la Bourgmestre,



Date d'affichage: 4 mars 2026